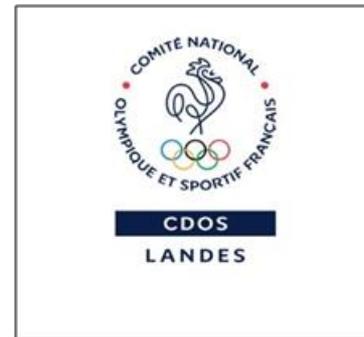


# AG ELECTIVE CDOS 40

---

26 février 2021



## RAPPEL

**LE CONSEIL d'ADMINISTRATION est composé de 19 membres**

<b>10 membres composent le Bureau exécutif</b>	<b>+ 9 administrateurs</b>
<b>Elus au scrutin de liste</b>	<b>Élus au scrutin plurinominal majoritaire</b>

# Le BUREAU EXECUTIF

- 10 membres dont le président du CROS Nouvelle-Aquitaine
  - Pour être Valide la liste devait comporter au minimum 5 membres issus de la catégorie **1** - Fédérations OLYMPIQUES
  - Et au minimum **3** femmes et **3** hommes

1 seule liste valide se présente

Consigne de vote: mettre 1 croix dans la case de votre choix : « pour » «contre » « abstention »

Si 1 ou plusieurs nom sont rayés, le bulletin est considéré comme nul  
Si plusieurs cases sont cochées, le bulletin est considéré comme nul  
Si aucune case n'est cochée, le bulletin est considéré comme Blanc

## Bulletin de vote scrutin de liste

	NOM prénom	Fonction	Discipline	catégorie	sexe	âge
						/
	CROSNIER Philippe	Président (e) du Cdos 40	TENNIS	1	M	61
	BAUMONT Alexandre	Secrétaire Général	JUDO	1	M	42
	PORTUGAIS Maylis	Trésorière	SURF	1	F	65
	BRETHES Marion	vice président axe 1	USEP	4	F	34
	CLAVIER Didier	vice président axe 2	FOYER RURAL	3	M	72
	FAIVRE Jeanine	vice président axe 3	EPGV	3	F	73
	LUMALE Didier	vice président axe 4	FOOTBALL	1	M	49
	LESEIGNOUX Michel	Membre	UFOLEP	3	M	70
	TAUZIN Alain	Membre	ATHLETISME	1	M	71
	SAID Philippe	Président du CROSNAq	/	/	/	/



POUR



CONTRE



ABSTENTION

# Conditions d'élection des autres membres du CA

sur les **19** membres du CA : **10** viennent d'être élus

Vous allez élire maintenant **9** autres membres

En 2 votes :

1<sup>er</sup> vote : élection des membres de la catégorie **1** qui doivent être majoritaires au CA (soit minimum 10 postes)

2<sup>ème</sup> vote : élection des postes restant à pourvoir.

1<sup>er</sup> vote : élection des membres de la catégorie **1** qui doivent être majoritaires au CA (soit minimum 10 postes).

**6 candidatures ont été validées et classées par ordre alphabétique.**

vosre vote cochez la case	NOM Prénom des candidats	Discipline	Catégorie	sexe	AGE (ans)
	- ALIES Joël	Cyclisme	1	M	67
	- GOURDON Jean-Jacques	Rugby	1	M	64
	- LABORIE José	Lutte	1	M	76
	- MAYAUX Chantal	Escrime	1	F	63
	- SABATOU Gilles	Basket-Ball	1	M	61
	- VALLET Laetitia	Triathlon	1	F	44

**Cocher au maximum 5 « noms » (entre 0 et 5)**

Si plus de 5 cases cochées, le bulletin est considéré comme nul

Si aucune case n'est cochée, le bulletin est considéré comme Blanc

*Vu le nombre de postes et les conditions remplies par tous les candidats, le neuvième poste sera attribué au candidat qui sera arrivé 6<sup>ème</sup> de la catégorie 1*

## 2eme vote: élection des postes restant à pourvoir des autres catégories

3 candidatures ont été validées et classées par ordre alphabétique

vosre vote	NOM Prénom des candidats	Discipline	gatégorie	sexe	AGE (ans)
	- ALFONSI Jérôme	UNSS	4	M	42
	- DESLUX Charline	Sport adapté	3	F	30
	- RIBERT Jean-Claude	Sport adapté ( membre qualifié)	3	M	61

**\*Cocher au maximum 3 « noms » (entre 0 et 3)**

|

Si aucune case n'est cochée, le bulletin est considéré comme Blanc

.

La liste de la catégorie 1 et celle des catégories 2,3,4,5 sont fusionnées.

- Un classement est établi en fonction du nombre de voix reçues par chaque candidat.
- Afin de respecter les règles de représentativité et de parité inscrites dans nos statuts (Titre IV, article 12-4), les candidats seront élus en respectant les conditions suivantes (sur les 19 membres du conseil d'administration)
- Majorité de catégorie 1 avec minimum 3 Hommes et 3 Femmes,
- Au moins 4 représentants des catégories 2,3,4 ou 5 avec minimum, 2 Hommes et 2 Femmes
- 1 membre au moins de la catégorie 2 ou 3 (affinitaire ou multisports)
- 1 membre minimum de la catégorie 4 (scolaire ou universitaire)
- 2 membres qualifiés au maximum
- Si une condition n'est pas honorée le poste est laissé vide pour une éventuelle cooptation en cours de mandat,

*Les candidatures retenues font apparaître que toutes les conditions nécessaires sont respectées, donc sans préjuger des résultats des votes, les 9 candidats qui se présentent seront élus pour les 9 places à pourvoir.*